Mairie de DUN-SUR-AURON
18130
(Autrefois Dun-le-Roi)
Tél. 02 48 66 64 20
Fax. 02 48 59 84 22
courriel : ville.dunsurauron@wanadoo.fr

FICHE UNIQUE D'INSCRIPTION AUX SERVICES D'ACCUEIL, DE RESTAURATION ET D'ETUDES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025 – 2026

L'admission de votre (vos) enfant(s) aux différents services doit faire l'objet d'une inscription dûment remplie, datée, signée, et accompagnée des engagements signés des règlements intérieurs à remettre à la Mairie avant le 25 juillet 2025.
Les inscriptions mises dans la boîte aux lettres ne seront pas prises en compte.

Indiquer le(s) Service(s) que votre enfant va fréquenter au cours de cette année scolaire :

□ Accueil du matin □ Accueil du soir □ Etude □ Restauration scolaire

ENFANT
Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe : Masculin □ Féminin □
Ecole fréquentée : □ maternelle □ primaire Classe : ……

► Parent 1 Père □ Mère □ Tuteur □ ► Parent 2 Père □ Mère □ Tuteur □

Nom : _____ Prénom : _____ Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____ Adresse : _____
(Adresse de facturation) *(si différente parent 1)*
Code postal : _ _ _ _ _ Ville : _____ Code postal : _ _ _ _ _ Ville : _____
Tél Portable : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ Tél Portable : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __
Tél (travail) : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ Tél (travail) : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __
Employeur : _____ Employeur : _____

Préciser une adresse mail pour recevoir les informations du périscolaire :
_____@_____ _____@_____

Nom et prénom de l'allocataire CAF :
N° CAF :
Assurance de l'enfant : N° de police :
Adresse de l'assureur :

I - Accueil du matin et/ou du soir – étude

		MATERNELLE	ELEMENTAIRE		
	Accueil du matin	***Accueil du soir***	***Etude***	***Accueil du soir***	
	A partir de 7h jusqu'à 8h20	A partir de 16h30 jusqu'à 18h30	de 16h30 à 17h45	A partir de 16h30 jusqu'à 18h30	A partir de 17h45 jusqu'à 18h30
LUNDI					
MARDI					
JEUDI					
VENDREDI					

Pour toute information, contacter la Mairie au 02.48.66.64.20 ou le service jeunesse 07.61.65.64.46

- **PRISE EN CHARGE DES ENFANTS AU BUS SCOLAIRE (Facturation)**

Ligne de Bus	Commune	Matin	Soir

II – Restauration scolaire

FREQUENTATION REGULIERE :
A compter du :
Cochez les jours où votre enfant prendra son repas à la cantine :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Tout changement sera signalé au moins 8 jours à l'avance, à la Mairie, par courrier ou par mail.
FREQUENTATION EN COURS D'ANNEE :
Toute demande devra être formulée à la Mairie, au moins 8 jours à l'avance.

IV – renseignements
(à remplir obligatoirement quel que soit le service fréquenté)

CONTRAINTES ALIMENTAIRES POUR RAISON MEDICALE *(à renseigner obligatoirement, même si vous n'inscrivez pas votre enfant au service restauration)*

Il existe des contraintes alimentaires : oui non *(entourez la réponse)*
Ne sont pris en compte que les cas signalés par le biais d'un protocole d'accord ou d'un projet d'accueil individualisé avec production d'un certificat médical d'un médecin spécialiste (ex : allergologue pour les allergies alimentaires).
Régime sans Porc : Oui Non (Entourez la réponse)

Personnes à contacter pour la reprise de l'enfant, en cas d'urgence ou en cas de problèmes si les parents ou responsables légaux sont absents,

	Personne(s) à contacter			
1	Nom		Prénom	
	Téléphone		Qualité	
2	Nom		Prénom	
	Téléphone		Qualité	
3	Nom		Prénom	
	Téléphone		Qualité	

Dispositions en cas d'urgence - Décharge
Je soussigné(e) : , responsable légal de l'enfant :

déclare autoriser la Mairie et par délégation, la/le responsable de surveillance, à prendre, en cas d'accident, toutes les mesures d'urgence nécessaires, avec déclenchement systématique des services de secours, sapeurs-pompiers.
J'autorise, si besoin, le transport de mon enfant par les secours vers l'hôpital de Bourges ou de St-Amand-Montrond.

Nom du médecin traitant : Adresse :
Téléphone :
A …… le …… Signature

Pour toute information, contacter la Mairie au 02.48.66.64.20 ou le service jeunesse 07.61.65.64.46

INFORMATIONS RELATIVES AUX SERVICES PERISCOLAIRES 2025/2026 (feuille à conserver)

COORDONNEES

PERISCOLAIRE : 07 61 65 64 46 ou 02 48 66 17 70
MAIL : service.jeunesse@ville-dunsurauron.fr

ACCUEIL DU MATIN, DU SOIR ET DE L'ETUDE

- **L'accueil du matin a lieu dans les locaux du périscolaire pour tous les enfants de 7h00 à 8h20.**
- **L'accueil du soir pour les enfants du primaire a lieu dans les locaux du périscolaire de 16h30 à 18h30.**
- **L'accueil du soir pour les enfants de maternelle a lieu :**

A l'école maternelle :	Dans les locaux périscolaires :
Les lundis, mardis et jeudis de 16h30 h à 18h	Les lundis, mardis et jeudis de 18h à 18h30
Le vendredi de 16h30 à 17h30	Le vendredi de 17h30 à 18h30

- **L'étude a lieu dans l'enceinte de l'école primaire de 16h30 à 17h45**

⚠ **Toute présence est définitive – aucune sortie anticipée n'est autorisée.**

PRISE EN CHARGE DES ENFANTS AU CAR SCOLAIRE

Les parents qui souhaitent une prise en charge de leur(s) enfant(s) au car scolaire doivent impérativement compléter la fiche d'inscription.

Les enfants seront alors pris en charge par les animateurs de l'accueil périscolaire le matin à la descente du car et reconduits le soir après la classe dans leur car respectif.

La responsabilité de la commune ne pourra pas être engagée si la prise en charge de l'enfant n'est pas explicitement indiquée sur la fiche d'inscription.

IMPORTANT

Merci d'informer l'équipe d'animation par mail ou par téléphone de tout changement ou de toute présence occasionnelle de votre enfant y compris concernant la fréquentation du car.

TARIFS GARDERIE ET TRANSPORT SCOLAIRE JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2025

Résidents de Dun-sur-Auron			Extérieurs à Dun-sur-Auron		
ACCUEIL DU MATIN	ACCUEIL DU SOIR	ETUDE	ACCUEIL DU MATIN (bus inclus)	ACCUEIL DU SOIR (bus inclus)	ETUDE
2.20 €	2.20€	2.40€	3.30€	3.30€	3.60€

⚠ **Toute prise en charge de l'enfant par le personnel entraînera une facturation du service.**

RESTAURATION SCOLAIRE

Le service de restauration est réservé uniquement aux enfants qui fréquentent l'école toute la journée.
Les élèves des écoles maternelle et élémentaire sont accueillis dans les locaux de la restauration scolaire du collège le Colombier. Aussi, ils doivent respecter le règlement intérieur du collège ainsi que la charte de bonne conduite.

- **Le prix du repas est fixé à 3.70 € pour l'année scolaire 2025 / 2026.**
- **Les enfants partis en classes de découverte ou séjours pédagogiques ne seront pas facturés.**

Mairie de DUN-SUR-AURON
18130
(Autrefois Dun-le-Roi)

Tél. 02 48 66 64 20
Fax. 02 48 59 84 22
courriel : ville.dunsurauron@wanadoo.fr

CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL
07.61.65.64.46

ACCUEIL DU MERCREDI 2025 / 2026

Les inscriptions sont à remettre uniquement à la MAIRIE avant le 25 juillet 2025.
Les inscriptions mises dans la boîte aux lettres ne seront pas prises en compte.

Nom de l'enfant _____ **Prénom** _____
Né(e) le : __ __ / __ __ / __ __ __ __ **Age : __ ans** **Sexe : □ M □ F**

► Parent 1 Père □ Mère □ Tuteur □

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
(Adresse de facturation)
Code postal : _ _ _ _ _ Ville : _____
Tél Portable : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __
Tél (travail) : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __
Employeur : _____
Préciser une adresse mail pour recevoir les informations du centre de loisirs :
_____@_____
Nom et prénom de l'allocataire CAF :

► Parent 2 Père □ Mère □ Tuteur □

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
(si différente parent 1)
Code postal : _ _ _ _ _ Ville : _____
Tél Portable : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __
Tél (travail) : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __
Employeur : _____
_____@_____
N° CAF :

PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT (si non fournies pour l'été 2025)

- **Photocopie d'Assurance Individuelle de votre enfant 2025/2026** **(ex. : MAE, responsabilité civile de votre assureur)**
- **Photocopie du Carnet de Santé avec les vaccinations à jour.**
- **Fiche sanitaire complétée 2025/2026 (fournie avec le dossier)**

Si vous bénéficiez :
* d'une aide de votre comité d'entreprise, de la MSA ….

Joindre impérativement la photocopie de ce bon agrafée à la fiche d'inscription.
En l'absence de ce justificatif, le tarif à la journée sans aides vous sera facturé.

Personnes à prévenir en cas d'urgence et/ou autorisées à prendre en charge l'enfant en l'absence des parents			
	1	2	3
NOM/Prénom			
Qualité			
Téléphone			

En cas d'absence, l'enfant sera conduit à l'hôpital le plus proche par les sapeurs pompiers.

DÉCHARGE

Je soussigné(e)_____ représentant légal de l'enfant _____ autorise :

- **Mon enfant à utiliser du matériel (ciseaux, …) dans le cadre des activités du Centre de Loisirs**

  OUI ☐ NON ☐

- **Mon enfant à participer et à être accompagné par un animateur aux activités telles que promenades, sorties, visites, … du Centre de Loisirs**

  OUI ☐ NON ☐

- **Mon enfant à être photographié et/ou filmé lors des activités, et que les photographies et les vidéos fassent l'objet d'une publication ou d'une diffusion publique**

  OUI ☐ NON ☐

- **Mon enfant à être maquillé par l'équipe d'animation :**

  OUI ☐ NON ☐

- **Lieu** : place Bourbon – salle le Berry
- **Horaires** : accueil du matin : 7h - 9h / accueil du soir : 17h00 - 18h30
- **Demi-journée :** 7h – 11h20 ou 13h30 - 18h30

Un mail vous sera envoyé à chaque période pour inscrire votre (vos) enfant (s) au service
Attention, l'inscription est obligatoire !

REPAS

- **Cantine Collège le Colombier de 11h30 à 12h30**
- **Le repas, la collation du matin et le goûter sont compris dans le forfait journalier.**

TARIFS

Résidents de Dun-sur-Auron : 8€30 la journée / 6€30 la ½ journée
Résidents extérieurs à Dun-sur-Auron : 10€40 la journée / 8€30 la ½ journée
+ Cantine : 3€70

Vous recevrez une facture à la fin de chaque période payable auprès du Service de Gestion Comptable de Saint Amand Montrond.

ACTIVITÉ SPORTIVE CULTURELLE MANUELLE

Les enfants ne pourront être accompagnés qu'à une seule activité ayant lieu entre 9h et 11h ou entre 13h30 et 17h seulement si cela ne remet pas en question le bon déroulement du Centre de Loisirs, les activités proposées par l'équipe d'animation restant la priorité.
Les enfants pratiquant une activité extrascolaire débutant à 9 h devront être déposés au Centre de Loisirs au plus tard à 8h40.
Pour les activités se terminant après 17 h, le ou les enfant(s) seront récupérés directement par leurs parents.

ACTIVITÉ	LIEU	HORAIRES

A……le……

Signature accompagnée de la mention « lu et approuvé »

ENGAGEMENT DES RESPONSABLES DE L'ENFANT

À retourner à la mairie de Dun-Sur-Auron avec le bulletin d'inscription.

Mr et Mme …… Parents de l'enfant ……..

en classe de ……. Nom de l'enseignant : ……

□ Atteste avoir pris connaissance du Règlement intérieur de la Restauration Scolaire de Dun-Sur-Auron.

□ Accepte le Règlement intérieur de la Restauration Scolaire de Dun-Sur-Auron.

□ Accepte les modalités de facturation.

Date :

Signature des parents :

✂ ----------

ENGAGEMENT DE L'ENFANT

À retourner à la mairie de Dun-Sur-Auron avec le bulletin d'inscription.

Nom : ……. Prénom : ……..

□ m'engage à respecter le personnel de cantine,

□ m'engage à ne pas gaspiller la nourriture,

□ m'engage à conserver les points de mon permis jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Date :

Signature de l'enfant :